

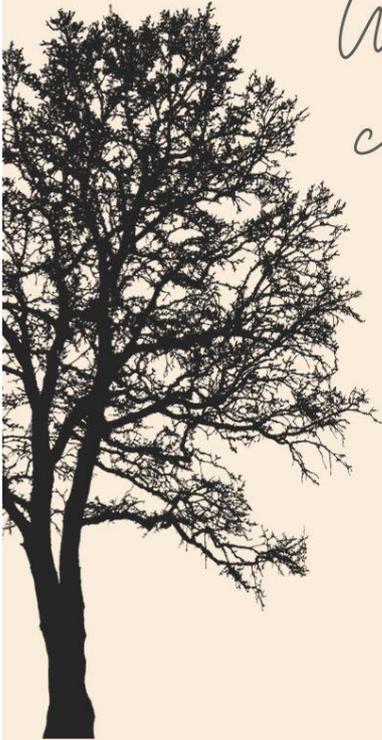
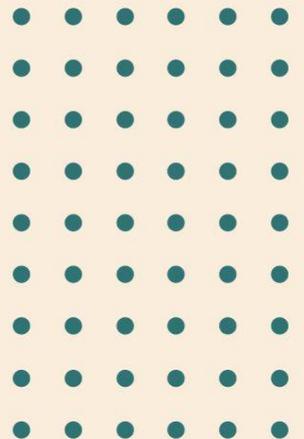
# Printemps des artistes 2024

## Appel à candidature d'artistes amateurs

*Un autre souvenir d'Aubagne,  
c'est la partie de boules sous  
les platanes du Cours.*

*La Gloire de mon père, Marcel Pagnol, 1957*

Médiathèque Isidore Rollande  
11, cours Carnot  
13160 CHATEAURENARD



Dans la volonté de promouvoir l'art dans la commune et de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Châteaurenard met à disposition les espaces de sa Médiathèque **aux artistes amateurs lors de l'exposition « Printemps des artistes 2024 »**.

Un appel à candidatures est donc lancé aux artistes amateurs. Suite à la sélection, entre 6 et 8 artistes verront leurs œuvres exposées dans les lieux sur une période de **3 semaines en avril 2024**.

## Principes de la sélection

Cet appel à candidatures est ouvert aux artistes, plasticiens, photographes, vidéastes, musiciens, seuls ou en collectif.

A l'approche des jeux olympiques – Paris 2024, et également pour prendre part aux Journées de sensibilisation aux Traditions Provençales organisées au sein de la ville, **les œuvres auront pour thème la pétanque**. Sujet qui peut être traité sous différentes approches. Chaque artiste, seul ou en collectif, exposera 3 œuvres maximum.

Pour pouvoir exposer au sein de la Médiathèque Isidore Rollande, le, ou les artistes porteurs du projet doivent présenter un dossier, selon les consignes explicitées ci-après.

Ce dossier sera soumis à une commission de sélection. Les résultats de cette sélection seront envoyés aux participants courant février 2024.

## Critères de sélection

Les candidatures sont étudiées par la commission de sélection selon les critères suivants :

- La pratique amateur
- Le respect de la thématique artistique choisie par la Commune
- L'originalité de la démarche
- Le soin apporté à la présentation des œuvres dans le dossier (légendes, qualité d'image)

La commission de sélection tiendra également compte de la diversité des expressions artistiques qui seront exposées.

## Conditions générales d'exposition à la Médiathèque Isidore Rollande

**Les espaces de la Médiathèque Isidore Rollande sont gratuitement mis à la disposition des artistes sélectionnés**. La durée moyenne d'exposition est de 23 jours, selon les possibilités d'un calendrier dont le contenu sera communiqué à l'issue de la sélection des dossiers.

**La Ville de Châteaurenard prend à sa charge, la mise en place et la tenue du vernissage de l'exposition, ainsi que la communication autour de l'exposition réalisée avec les visuels libres de droits transmis par les**

**artistes** (création et impression des affiches de l'exposition, diffusion d'un communiqué de presse, présence sur les réseaux sociaux).

**Le montage et le démontage de l'exposition, ainsi que le transport et l'assurance des œuvres exposées sont à la charge des exposants.** Ceci implique la disponibilité de l'artiste ou d'un de ses représentants pendant à ces moment-là.

**Les œuvres exposées seront visibles aux heures d'ouverture au public de la Médiathèque (mardi – mercredi – vendredi - samedi de 10h00 à 18h00).**

Des barres de cimaises permettent de suspendre les œuvres. Des vitrines et des colonnes d'exposition sont également mises à disposition, ainsi que des tablettes et casques pour les créations audiovisuelles. Tout autre système d'accrochage des œuvres doit être validé par le responsable du lieu en amont. Il n'est pas permis de percer les murs. La suspension des installations au plafond n'est pas possible en raison de contraintes techniques.

**La vente des œuvres est strictement interdite au sein de la Médiathèque, dans le respect du cadre réglementaire applicable aux lieux relevant du service public administratif :** aucune liste ni étiquetage comportant le prix des œuvres ne pourront y être tolérés.

## Constitution du dossier de candidature (pour une exposition individuelle ou collective)

**Le dossier de candidature comprend :**

1. **Une note** sur la démarche artistique du ou des candidats ;
2. **Une brève biographie** axée sur le parcours artistique de chaque candidat ;
3. **Une sélection de 15 reproductions maximum des 3 œuvres** proposées à l'exposition en précisant en légende pour chacune (titre de l'œuvre, date, technique et format). Pour les œuvres numériques, les fichiers audio ou vidéos doivent être fournis via des liens de publication sur des plateformes les hébergeant (YouTube, Viadeo, SoundCloud...) ;
4. **Une attestation d'assurance de responsabilité civile** au nom du candidat ;
5. **Le formulaire** à compléter ci-dessous.

**ATTENTION, les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas présentés à la commission de sélection.**

## Réception des dossiers

L'envoi des dossiers de candidature s'effectue par :

- courrier : Médiathèque Isidore Rollande – 11, cours Carnot – 13160 CHATEAURENARD
- par mail : [mediatheque@chateaurenard.com](mailto:mediatheque@chateaurenard.com) (préciser dans l'objet « Printemps des artistes 2024 »)

**La date limite d'envoi est fixée au samedi 27 janvier 2024.** Après cette date, aucun dossier ne pourra être reçu. Les candidats reçoivent une réponse de la commission de sélection courant février 2024.

Pour toute question sur la constitution du dossier, contactez la Médiathèque Isidore Rollande : [mediatheque@chateaurenard.com](mailto:mediatheque@chateaurenard.com) – 04 90 24 20 80

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE  
EXPOSITION D'OEUVRES « Printemps des artistes  
2024 » À LA MÉDIATHÈQUE ISIDORE ROLLANDE**

Vos coordonnées

M / Mme .....

Nom d'artiste : .....

Votre discipline : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

Site : .....

Page Facebook : .....